

# MONTANAIRE

## Autorisation municipale n° 12-2022/AMS-TH du 11.06.2022 au 10.07.2022

(avec procédure d'affichage de la décision municipale)

---

Commune : Montanaire  
Localité : Thierrens  
Rue : Rte d'Ogens 4b  
Propriétaire(s) : Robinson Johanna  
Pour le compte de :

Parcelle(s) : 606  
Numéro(s) ECA : 459 et 460  
Auteur des plans : Menuiserie Forestier Sàrl

Description de l'ouvrage : couverture d'une pergola existante et construction d'un couvert sur la façade Sud de la maison

La Municipalité, dans sa séance du 7 juin 2022, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Le dossier peut être consulté à l'administration durant les horaires d'ouverture et pendant 30 jours. Les oppositions ou observations éventuelles sont à adresser, par écrit, à la Municipalité, durant le délai légal.

La Municipalité



# Commune de Montanaire

Greffe municipal – Rue de la Porte 3 – Case postale 80 – 1410 Thierrens

**Demande d'autorisation municipale  
avec affichage de la décision**

N° ..... 12-2022 / AMS-TH ..... / page 1/3

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Johanna Robinson  
Adresse propriétaire(s) : rte d'Ogens 4 B  
1410 Thierrens  
Adresse locale (si différente) : .....  
Téléphone : 021 652 19 82 Portable : 079 701 24 60  
Parcelle n° : 606 N° ECA : 459-460  
Zone selon plan général d'affectation : Zone centrale 15 LAT - C

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Menuiserie Forestier Sàrl, Thierrens  
Adresse : .....  
Description de l'ouvrage : a) reconstruire porche (déjà autorisée) et le couvrir  
b) construire un couvert, façade SUD de la  
Maison  
Façades – matériaux : Ø  
Toiture – matériaux : tuiles  
Coût estimatif des travaux : 27'313.-  
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non  oui

## SIGNATURES

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu et date : Thierrens, le 28.05.2022

Signature(s) : [Signature]

## PPE

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu et date : .....

Signature(s) : .....




# Commune de Montanaire

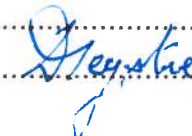
Greffe municipal – Rue de la Porte 3 – Case postale 80 – 1410 Thierrens


Demande d'autorisation municipale  
avec affichage de la décision

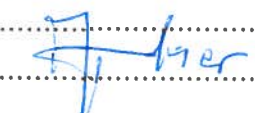
N° ..... 12-2022/AMS-TH ..... / page 2/3


## ACCORD DES VOISINS DIRECTEMENT TOUCHÉS OU CONCERNÉS

Nom du(des) propriétaire(s) : MARTIN-HOSSI Nicole  
N° de parcelle(s) : 607  
Date : 28.05.2022  
Signature(s) : 

Nom du(des) propriétaire(s) : Daniel MEYSTRE  
N° de parcelle(s) : 290  
Date :  
Signature(s) : 

Nom du(des) propriétaire(s) : Luc FORESTIER  
N° de parcelle(s) : 500  
Date :  
Signature(s) : 

Nom du(des) propriétaire(s) : Michel FORESTIER  
N° de parcelle(s) : 285  
Date :  
Signature(s) : 

Nom du(des) propriétaire(s) : Luc Forestier  
N° de parcelle(s) : 11051  
Date :  
Signature(s) : 




# Commune de Montanaire

Greffe municipal - Rue de la Porte 3 - Case postale 80 - 1410 Thierrens

Demande d'autorisation municipale  
avec affichage de la décision

N° ..... 12-2022/AMS-TH ..... / page 2/3

## ACCORD DES VOISINS DIRECTEMENT TOUCHÉS OU CONCERNÉS

Nom du(des) propriétaire(s) : Daniel FAVRE  
N° de parcelle(s) : 286  
Date : 31 mai 2022  
Signature(s) : 

Nom du(des) propriétaire(s) : .....  
N° de parcelle(s) : .....  
Date : .....  
Signature(s) : .....

Nom du(des) propriétaire(s) : .....  
N° de parcelle(s) : .....  
Date : .....  
Signature(s) : .....

Nom du(des) propriétaire(s) : .....  
N° de parcelle(s) : .....  
Date : .....  
Signature(s) : .....

Nom du(des) propriétaire(s) : .....  
N° de parcelle(s) : .....  
Date : .....  
Signature(s) : .....



# Commune de Montanaire

Greffe municipal – Rue de la Porte 3 – Case postale 80 – 1410 Thierrens

Demande d'autorisation municipale  
avec affichage de la décision

N° ..... 12-2022/AMS-TH ..... / page 3/3

à remplir par la Commune

## DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du ..... 4 juin 2022 ....., a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours, du ..... 11.06.2022 ..... au ..... 10.07.2022 .....

Le Syndic  
  
Claude-Alain Cornu

Pour la Municipalité



La Secrétaire  
  
Barbara Joliquin

Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal.

S.à.r.l.

**PROLOGIS**

Construction clé en main

Route de Palézieux 59  
Case postale 108  
1610 Gron-la-Ville

A Thierrens

parcelle n° 290

parcelle n° 286

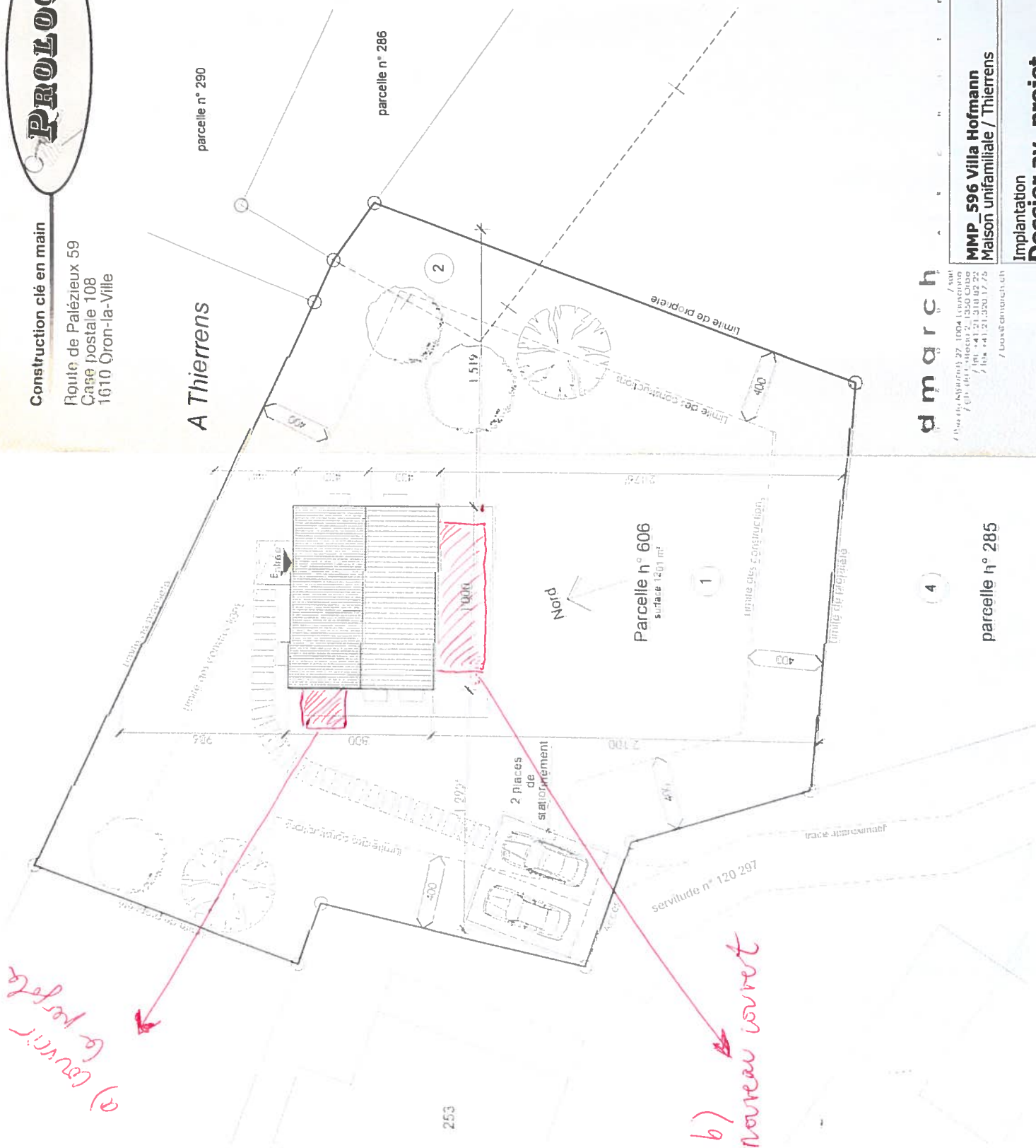
d m a r c h

MMP\_596 Villa Hofmann  
Maison unifamiliale / Thierrens

107 Impl

éch.: 1/200  
dess.: G.L.  
date: 22.11.06

Implantation  
Dossier av broiet



a) couvrir la poste

b) nouveau court

Plan de situation 27.1004 / Ann  
/ CH 405 - 1000 - 1000  
/ tel. +41 21 310 02 22  
/ fax +41 21 320 17 75  
/ www.dinor.ch

